Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 085-258501634-20240325-DELIB292024-DE

SmVSA
SYNDICAT MIXTE VENDÉE SÈVRE AUTIZES

Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 25 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Maurice des Noues, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël	BENET
	LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	GRELIER Alain	FAYMOREAU
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLE
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
	GUITON Jacky	PUY DE SERRE
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 0814	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	GUINOT Bertrand	MOREILLES
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 14/22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE
	MAROT Roger	LONGEVES
	BOBINEAU Joël	MERVENT
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SERIGNE
	PHILIPOT Xavier	VOUVANT
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 04/10	GOURMAUD Yvon	ANTINGY
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
Total délégués présents : 36/64		

POUVOIRS	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	à M. BAUDOUIN Jacques
	MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	à Mme DAVID Laetitia
	LAMY Judicaêl	LA TAILLEE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. GUENION Christian
Total représentés : 05/64			
Total présents et représentés : 41/64			

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 085-258501634-20240325-DELIB292024-DE

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : REGULARISATION ECRITURE DE REPRISE DE SUBVENTION – DELIB N°29/CS 25 MARS 2024

Une subvention de 56 031.88 euros, passée initialement au 1313, a été transférée au 1323 en 2021, mais la reprise de subvention réalisée en 2020 a été oubliée. Nous avons une somme au compte 13913 qui ne devrait pas y être.

De ce fait, sur un exercice ultérieur, on mouvemente le 1068. Cette écriture est non-budgétaire et se réalise au SGC sans émission de titres ou mandats, mais au vu d'une délibération. Elle devra autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068 au débit par le compte 13913 au crédit et expliquer l'écriture de transfert du 1313 vers le 1323 passée en 2021 en oubliant la régularisation du 13913.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Autorise le Comptable Public à mouvementer le compte 1068 au débit par le compte 13913 au crédit pour la somme de 56 031,88 € transférée au compte 1323 en 2021 mais pour laquelle la reprise de subvention a été oubliée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER

Signé électroniquement par : Arnaud Charpentier
Date de signature : 08/04/2024
Qualité : Président du Synd Mixte Vendée Sèvre Autizes